

Avis public

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE PORTNEUF

AVIS PUBLIC DE PROMULGATION RÈGLEMENT NUMÉRO 104.37

AVIS PUBLIC EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée, directrice générale et greffière de la susdite municipalité,

QUE lors de la séance ordinaire tenue le 10 août 2026, le conseil municipal de la Ville de Neuville a adopté le règlement intitulé « Règlement 104.37 modifiant le règlement de zonage numéro 104 afin d'autoriser l'usage « autres » dans la zone publiques et institutionnelle Pa-4 ».

QUE le présent règlement a reçu l'approbation de la MRC de Portneuf en date du 24 août 2026;

QUE le présent règlement est déposé au www.ville.neuville.qc.ca, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance;

QUE le règlement entre en vigueur selon la loi.

DONNÉ À NEUVILLE, ce 2 septembre 2026



Marie-Krystine Beauregard
Directrice générale et greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Marie-Krystine Beauregard, directrice générale et greffière de la Ville de Neuville, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public à l'hôtel de ville, sur le site Internet de la ville de Neuville www.ville.neuville.qc.ca en date du 2 septembre 2026. L'avis sera également disponible dans le journal municipal Le Soleil Brillant pour l'édition de septembre 2026.



Marie-Krystine Beauregard
Directrice générale et greffière

2 septembre 2026

Date